

# Ferme éolienne de Grimault

Le projet se situe sur les communes de Grimault et Noyers.



Potentiel de 6 à 10 éoliennes  
d'une puissance unitaire  
de 4,5 à 5,9 MW



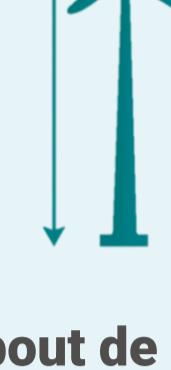
Recettes fiscales :  
Au minimum 230 000 €/an  
pour le territoire



Opération Réduction Facture Électricité  
Aide financière annuelle octroyée par  
résidence principale pour les  
communes de Grimault et Noyers



Distance d'éloignement aux  
habitations :  
600m minimum



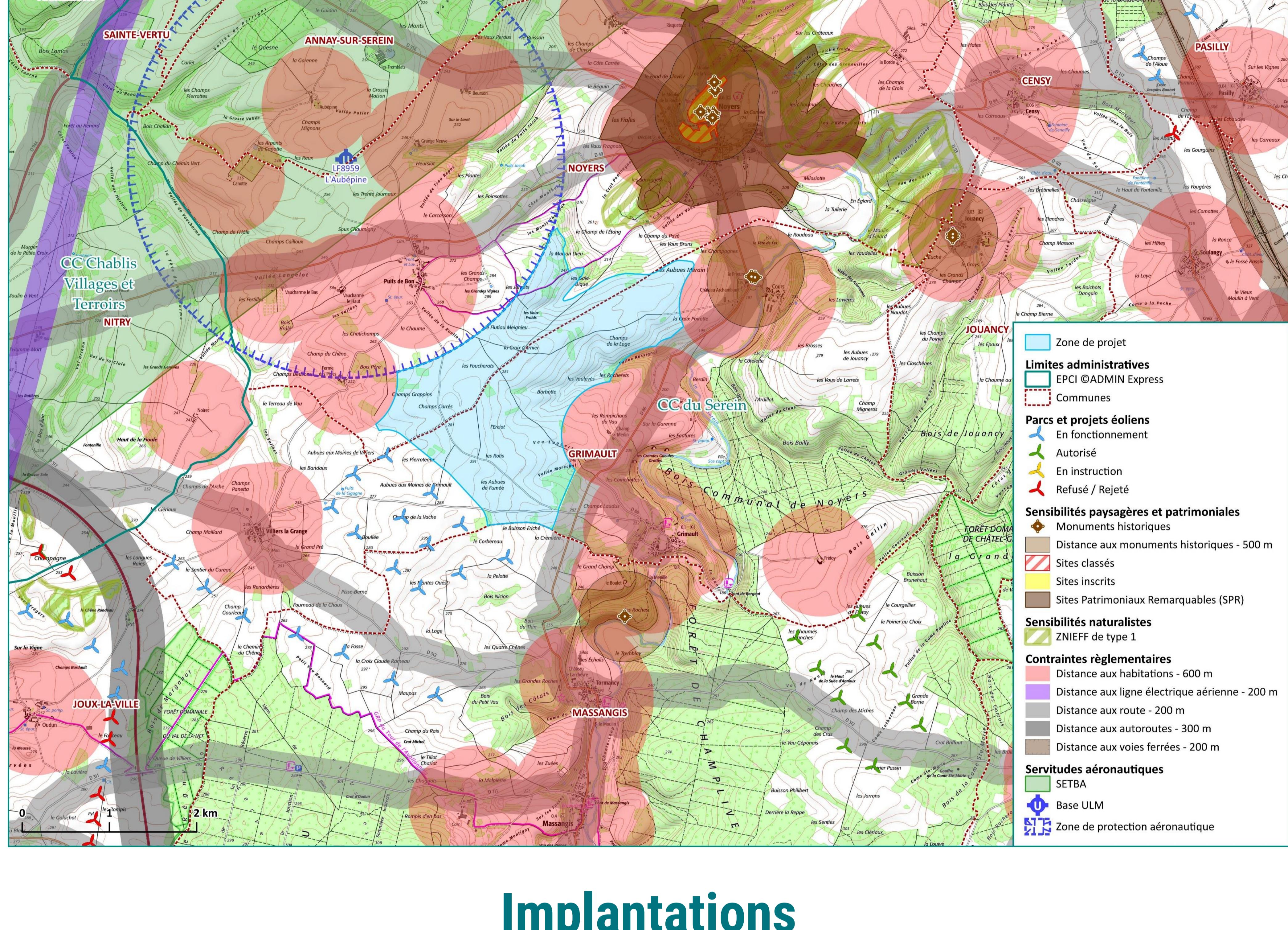
Hauteur en bout de pale : 207,5 m  
Hauteur du moyeu : 126 m

Production électrique estimée  
pour 6 éoliennes : 60,4 GWh/an  
Équivalent consommation  
annuelle de 27 000 personnes.

En comparaison, le département  
de l'Yonne a produit environ  
1 150 GWh d'électricité en 2024,  
pour une consommation totale  
d'environ 2 300 GWh.

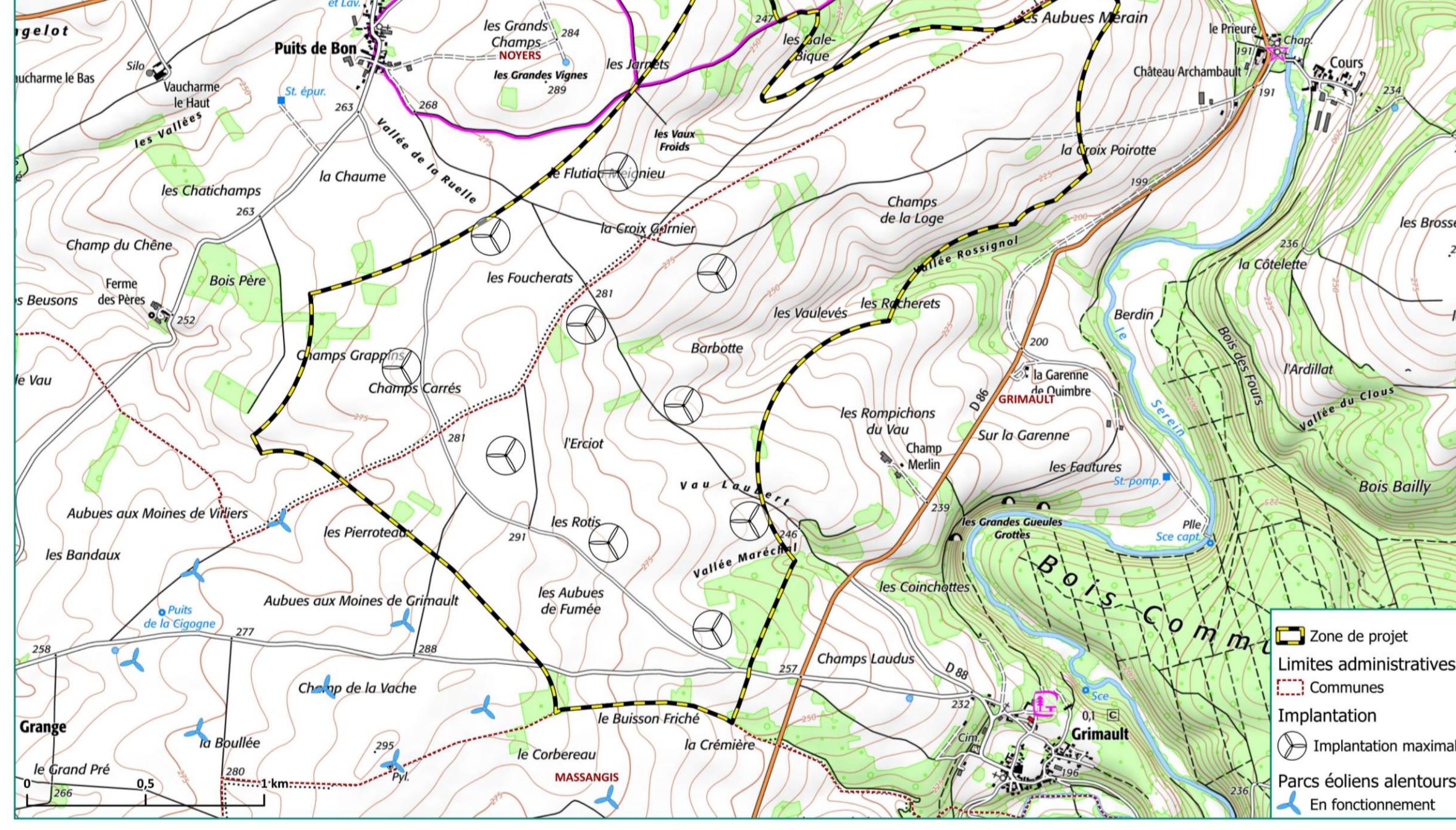
Source : Enedis

## Zone de projet



## Implantations

### Implantation maximale – 10 éoliennes

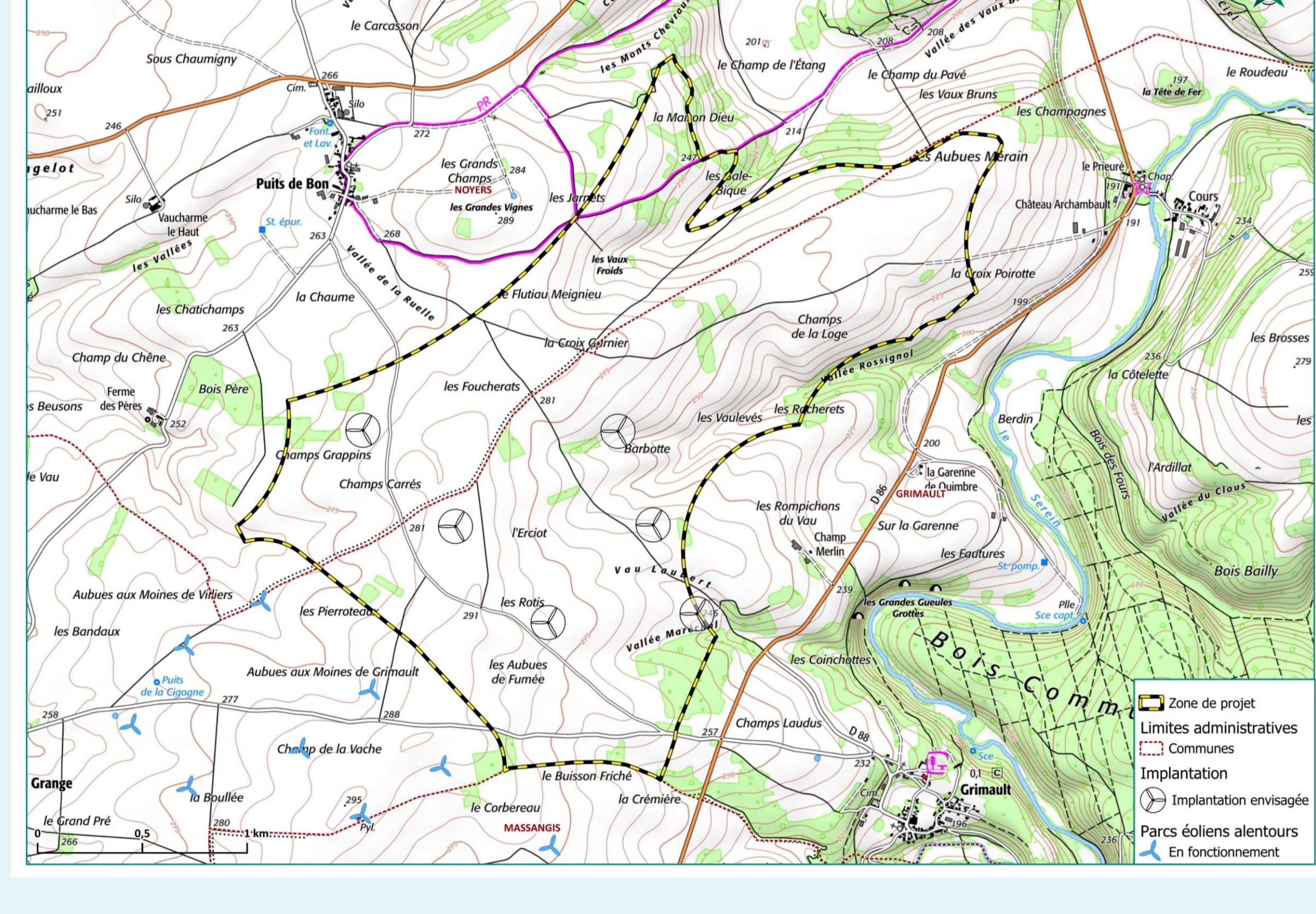


Le site a été choisi après une analyse approfondie des critères techniques, environnementaux et sociaux, et s'inscrit dans la continuité du parc éolien déjà existant de Joux-la-Ville.

Une distance minimale de 600 mètres par rapport aux habitations les plus proches a été respectée.

L'implantation maximale du projet est composée de 10 éoliennes, réparties en trois lignes parallèles à celles du parc déjà en fonctionnement.

### Implantation envisagée – 6 éoliennes



Afin de mieux prendre en compte les sensibilités paysagères des villages alentour, et dépendamment des résultats des études, 4 éoliennes pourraient être supprimées.

Cette adaptation permettrait d'améliorer l'intégration visuelle tout en restant attentive aux attentes locales.